

MISSIONS ET ACTIONS DE L'APJRC

LE POINT SUR LES COMMISSIONS

COMMISSION ANIMATION CULTURELLE

La saison culturelle des parcs et jardins en région Centre a été définie et déjà nombre d'entre-vous ont mis à jour leur programme de manifestations de l'année 2006, sous le thème de Graine d'Arôme.

La manifestation nationale « Rendez-vous aux Jardins » se déroulera les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 juin et sera placée sous le signe du Parfum.

Vous trouverez dans les pages suivantes le programme des manifestations jardins du printemps 2006.

Conjointement, un dossier de presse sur vos manifestations de mars, avril et mai a été envoyé aux médias nationaux et locaux.

Les mises à jour sur le site internet s'effectueront en début d'année.

COMMISSION VOYAGES-VISITES

Deux sorties sont au programme du printemps prochain.

- Un voyage de trois jours en région Lyonnaise les samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 mai.

- Une journée près d'Orléans avec la visite de quatre jardins le jeudi 16 juin.

DETAILS PAGE 16 ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN FEUILLE JOINTE

Deux autres sorties sont prévues dans l'année, notez-les dès maintenant :

- Le samedi 1^{er} juillet « jardins en évolution » : Festival des jardins à Chaumont, conception du jardin du château d'Amboise, jardin privé féminin, ce sera une balade le long de la Loire pour découvrir ce qui pousse les jardiniers à créer et à s'exprimer.

- Le samedi 23 septembre « Topiaire : théorie et pratique ». Le château d'Azay-le-Ferron, niché dans un parc vaste et somptueux, bénéficie d'un cadre exceptionnel. Il doit son originalité à la double lecture du paysage constitué d'une part, d'un parc à l'anglaise et d'autre part, d'un jardin à la française.

Celui-ci présente une collection de topiaires (ifs taillés) inspirée des pièces d'un jeu d'échecs. Cette collection, réputée pour être parmi les plus belles de France, sera le centre de notre visite. Après une conférence sur l'histoire du jardin et l'historique du topiaire, vous apprendrez toutes les subtilités de la taille de ces végétaux sculptés.

COMMISSION FORMATION

Le programme de l'année a été élaboré à l'automne dernier.

- Une première formation s'est déroulée sur deux jours à Orléans, avec la collaboration de l'ADATEC et de l'AFRAT sur le thème : « Accueil au public et organisation de visites de parcs et jardins ».

Chaque participant était venu avec sa documentation, ses questions et ses interrogations, l'objectif étant de confronter ses expériences, d'analyser la problématique de chacun et d'y réfléchir.

La première partie du programme a été consacrée à l'étude de la réglementation pour un parc ou jardin ouvert à la visite. Il existe en effet une obligation générale de sécurité (une obligation de moyens) dès le moment où l'on ouvre son jardin au public, à titre gratuit ou payant.

Par mesure de protection juridique, il est conseillé aux propriétaires et gestionnaires de parcs et jardins d'appliquer, à l'accueil, un règlement de visite comportant les précautions d'usage pour le visiteur.

Par ailleurs, pour des raisons conviviales et touristiques, il est agréable et recommandé de pouvoir proposer aux visiteurs boissons et « alimentation ». La réglementation prévoit l'obligation d'une déclaration auprès de votre bureau des impôts et parfois d'une taxe à régler, le montant étant fixé annuellement par le conseil municipal de votre ville.

Le plus simple est de prendre une licence de ventes à emporter, dont la taxe est entre 30 et 40 euros/an. Si vous ne désirez proposer que des boissons, il n'y a pas de droit à payer pour la déclaration d'un débit de boisson de 1^{ère} catégorie (boissons sans alcool).

Il existe un « Guide juridique et fiscal du tourisme rural » par Francis Varennes, édité aux éditions IPSO FACTO.

La réglementation évoluant en permanence, chaque mise à jour est disponible sur le site internet www.droit-du-tourisme-rural.com.

- Le cycle « Art et Histoire des Jardins » a commencé en décembre.

Le conseil général d'Eure-et-Loir a mis à notre disposition une salle au musée de l'Agriculture à Chartres le samedi 10 décembre.

Elisabetta Cereghini, architecte experte en études et projets de restauration de jardins historiques, historienne de l'architecture et des jardins et enseignante d'histoire de l'art des jardins, a animé cette journée sous le thème : « La nature au naturel ! Promenade historique dans les parcs et jardins irréguliers. »

La matinée a consisté à une présentation générale sur l'histoire des jardins :

- Les jardins du 18^{ème} siècle : le mouvement du pittoresque en Angleterre ; les créations en France : jardins pittoresques et jardins anglo-chinois

- Les jardins et les parcs du 19^{ème} siècle : les parcs paysagers avec la curiosité botanique, l'expérimentation horticole et la naissance d'une profession.

L'après-midi a été consacré au développement d'un thème important : connaître son jardin pour mieux le gérer. Elisabetta Cereghini nous a fait partager ses expériences professionnelles dans le domaine de la conservation et restauration des parcs et jardins historiques. Nous avons parlé de la place des jardins pittoresques et des parcs paysagers dans la politique de protection, des exemples de restauration et du plan de gestion : un outil de conservation et de pérennisation des jardins historiques.

Cette journée riche en enseignements a été très appréciée des participants.

Les autres journées-formation mises en place vont commencer dès janvier 2006.

- Cycle « Taille d'entretien des arbustes d'ornement » :

La session du samedi 21 janvier à l'arboretum de la petite Loiterie (dpt. 37) est complète.

La prochaine session est prévue le samedi 4 mars 2006 à l'arboretum des Barres (dpt. 45).

Jac Boutaud, chargé de missions en bureau d'études de paysage, enseignant, créateur de l'arboretum de la Petite Loiterie, sera l'intervenant de ces deux journées-formation orientées sur la reconnaissance des différents types d'arbustes, la taille en fonction des essences, des objectifs et les solutions pour limiter les entretiens.

- Cycle « Installation et entretien des gazons et prairies »

Cette journée s'articulera autour de la connaissance et de la technique des gazons et des prairies fleuries et toutes les modalités de mise en place.

La première session est prévue le jeudi 23 mars au parc de Bordesoule (dpt. 36).

- Cycle « Connaissance et choix des arbres »

Rendez-vous à l'arboretum de La Fosse le jeudi 6 avril avec Thierry Lamant, technicien chargé des arboretums à l'ONF. Une journée entière pour approfondir vos connaissances dendrologiques dans un cadre paysager d'essences rares et remarquables.

DETAILS DU PROGRAMME DE L'ANNEE DANS LE BULLETIN D'INSCRIPTION EN FEUILLE JOINTE

COMMISSION TOURISME

Dans l'étude réalisée par la Région Centre sur la Stratégie de développement Touristique, plusieurs points démontrent l'importance de la filière Parcs et Jardins :

- en matière de notoriété, les parcs et jardins arrivent en 18^{ème} position sur 36
- les parcs et jardins font partie des 5 offres réellement "remarquables" que la région possède
- la "mise en tourisme" de la filière parcs et jardins est jugée comme insuffisante
- en revanche dans l'évolution du tourisme mondial, la filière jardin représente une forte demande.

Environ 2/3 des jardins adhérents de l'association sont ouverts à la visite. La fréquentation de certains de ces sites est souvent peu optimisée au vu du potentiel qu'ils représentent. C'est la raison pour laquelle bon nombre d'entre eux se posent aujourd'hui la question du développement de leur activité touristique.

L'an dernier, un rapprochement avec le CRT a été fait, aboutissant à la mise en place d'une charte de qualité pour les "Jardins d'Exception".

L'APJRC a pour but de valoriser ses jardins adhérents et d'en assurer la promotion. L'outil internet représente aujourd'hui un facteur incontournable du marketing touristique et c'est pour cette raison que l'association a décidé une refonte de son site internet (60 à 75% des informations sont recherchées sur internet, beaucoup

de réservations passent par cet outil).

La région Centre, qui a toujours soutenu l'association dans ses missions et actions, est prête à entamer un travail d'élaboration d'une stratégie de promotion des parcs et jardins de la région, d'en étudier les modalités et de fédérer les sites autour de cette offre, à travers l'APJRC. De prochaines réunions permettront de mieux définir les moyens et les actions de chacun, dans l'objectif de définir une politique touristique audacieuse et méritée.

Parallèlement, l'APJRC a déjà commencé un partenariat plus local avec le comité départemental de tourisme du Loir-et-Cher. L'objectif est de définir le positionnement qui pourrait être celui des parcs et jardins du département sur « le marché touristique », la signature correspondante et son environnement graphique.

La quasi-totalité des sites ouverts à la visite se sont joints à ce projet et les résultats de l'étude du cabinet mandaté seront établis en début d'année 2006.

COMMISSION TECHNIQUE

Un nombre d'entre-vous a reçu un courrier en vue d'un prochain inventaire.

Nous procéderons l'année prochaine à un programme de réactualisation et de réalisation de nouveaux inventaires.

PROTECTION DES JARDINS

SIMPLIFICATION DU DROIT POUR LES MONUMENTS ET ESPACES PROTÉGÉS

L'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 apporte une simplification du droit des monuments historiques et des espaces protégés ainsi qu'un allègement de procédure.

Elle précise et confirme que " seul le propriétaire ou l'affectataire domanial est maître d'ouvrage sur un monument historique ". De plus, « Si, du fait de ses ressources ou de l'importance ou de la complexité du monument, il ne peut exercer cette maîtrise d'ouvrage, il pourra recourir à une assistance technique gratuite de l'Etat. ».

Le régime des travaux est clarifié, avec la suppression de la superposition d'avis pour ces travaux.

Dans un objectif d'efficacité, Il est proposé « d'étendre à toutes les communes et à tout moment la possibilité, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, de modifier un périmètre de protection de monument historique existant. En outre, pour les nouvelles protections, il est proposé que, dans certains cas et selon la nature de l'immeuble (édicules ruraux, édifices industriels) et de son environnement, l'architecte des Bâtiments de France puisse proposer, conjointement à la proposition de protection de l'édifice faite par le préfet de région, un périmètre de protection adapté, différent de celui automatique des 500 mètres, notamment lorsque le tracé de ce périmètre est simple et sans difficultés. »

Il est également proposé qu'à « l'intérieur des périmètres de protection modifiés ou adaptés, autour des parcs ou jardins classés ou inscrits ne comportant pas d'édifice, les travaux soient désormais soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. »

Enfin, l'ordonnance veut « favoriser le développement de la politique des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager en transférant la compétence de création de la zone au maire, après délibération du conseil municipal, avis de la commission régionale du patrimoine et des sites et accord du préfet, en permettant, le cas échéant, au président d'un établissement public de coopération intercommunale d'exercer cette compétence. »

(Extraits du Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux monuments historiques et aux espaces protégés.

Le texte est consultable sur www.legifrance.gouv.fr)

SUBVENTION JARDIN REGION CENTRE

Un nouveau règlement de subvention de la région Centre en faveur de la création et de la restauration des parcs et jardins vient d'être mis en place.

Vous pouvez vous procurer les documents auprès de notre association ou du Conseil Régional.